

CRITERE 5 .1

VALORISER L'APPRENTISSAGE AAC ou CS

La conduite accompagnée (AAC) et ses avantages :

- La conduite accompagnée permet aux jeunes d'acquérir de l'expérience et une meilleure assurance au volant avant de se présenter à l'examen du permis de conduire ;
- Le taux de réussite à l'examen pratique est plus important en Juin 2019 (75%) contre (59%) en filière traditionnelle ;
- Vous pouvez passer votre permis de conduire à 17 ans, mais vous ne pourrez conduire seul qu'à partir de 18 ans ;
- La période probatoire n'est que de deux ans au lieu de 3 ans en filière traditionnelle ;
- Vous bénéficiez de tarifs préférentiels sur votre assurance « jeune conducteur » ;

La conduite supervisée (CS) et ses avantages :

La conduite supervisée s'adresse aux candidats de plus de 18 ans inscrits dans une école de conduite. Ils peuvent ainsi compléter leur formation initiale par une phase de conduite accompagnée ;

- Vous allez acquérir un maximum d'expérience et de confiance au volant avant l'examen pratique ;
- Si vous avez échoué une 1^{ère} fois à l'épreuve pratique, vous allez continuer à consolider vos acquis à moindre frais ;
- Les contraintes sont plus souples que pour la conduite accompagnée, puisqu'il n'y a pas de kilométrage minimum à faire.